

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 novembre 2008 de MM. Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, Mmes Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Marguerite Contat Hickel et Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 2009, intitulée: «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que le pont de la Coulouvrenière est emprunté quotidiennement par plus de 2000 cyclistes;
- que ce pont est un axe important dans le réseau cyclable genevois;
- que les aménagements cyclables sont extrêmement succincts, voire dangereux sur ce pont;
- que la présence des rails du tram représente un danger supplémentaire pour les cyclistes;
- que la Ville de Genève a récemment entrepris une campagne de répression contre les cyclistes qui empruntent les trottoirs sur ce pont;
- que de nombreux accidents impliquant des cyclistes ont eu lieu à la sortie de ce pont et que la dangerosité de ce tronçon n'est plus à prouver,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir au plus vite un aménagement cyclable sécurité, dans les deux sens, hors rails de tram, sur le pont de la Coulouvrenière;
- de suspendre, en attendant la réalisation de ces aménagements, la répression des cyclistes qui ne mettent pas en danger les autres usagers du trottoir.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La sécurité des cyclistes sur le pont de la Coulouvrenière est un problème récurrent et ce depuis de nombreuses années.

Dans le courant des années 1990 déjà, la Ville de Genève insistait auprès du Canton (pilote du projet) afin que soient prévues des mesures en faveur des cyclistes lors de

la construction du site du tram sur le pont de la Coulouvrenière. L'espace disponible ne permettait toutefois pas d'envisager des aménagements cyclables sur la chaussée, ce d'autant plus que le site du tram condamnait partiellement une voie de circulation. La Ville de Genève avait alors proposé d'autoriser les cyclistes à emprunter les trottoirs. Cette mesure avait toutefois été écartée et il avait été décidé de favoriser un itinéraire alternatif, passant par les ponts de l'Île. Une signalisation a été mise en place mais, force a été de constater qu'une majorité de cyclistes préférant les itinéraires directs, continuaient à emprunter le pont de la Coulouvrenière.

En 2009, suite à nos demandes réitérées, le Canton a accepté, à titre d'essai, d'autoriser les cyclistes à emprunter le trottoir amont du pont reliant le boulevard Georges-Favon à la rue des Terreaux-du-Temple.

Le bilan de cette mesure, établi en août 2010, a montré que cette dernière n'a provoqué aucune remarque négative des usagers auprès de la police municipale. La pérennisation de la mesure a été mise à l'enquête publique le 11 août 2010. L'arrêté de circulation a paru le 8 octobre 2010. Parallèlement à la mise en place de cette mesure, la Direction générale de la mobilité (DGM) prévoit une campagne d'information rappelant les règles de comportement de base, à savoir la priorité piétonne.

D'ores et déjà, la Ville et le Canton testent la possibilité d'autoriser les cyclistes à emprunter également le trottoir aval dans le sens inverse. Une réglementation locale du trafic pour la circulation des cycles et des piétons sur le trottoir aval, en mesure d'un an à l'essai, a été prise le 18 août 2010.

Si l'entrée au droit du parc de Saint-Jean ne paraît pas problématique, le débouché sur la rive gauche ne permettra pas de rejoindre le boulevard Georges-Favon en raison de l'arrêt du tram situé entre les rues de l'Arquebuse et du Stand. Les cyclistes empruntant ce trottoir seront contraints de poursuivre en direction de la rue de l'Arquebuse pour rejoindre les alentours de la plaine de Plainpalais ou de la place de Neuve (via la rue de la Synagogue).

Pour ce qui est des cyclistes qui continueront à emprunter la chaussée aval du pont de la Coulouvrenière en direction du boulevard Georges-Favon, des discussions sont actuellement en cours avec la DGM afin de mettre en place des panneaux signalant le danger induit par le cisaillement des rails de tram après le passage de la rue du Stand.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

Le 3 novembre 2010.